



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	5	3

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 29 mars 2018

**OBJET : 11-1 - COMPTE DE GESTION
DU TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL
- EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL
VILLE - BUDGET ASSAINISSEMENT
- BUDGET PALAIS DES CONGRES -
BUDGET AZURARENA ANTIBES /**

Le jeudi 29 mars 2018 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/03/18, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Jacques GENTE
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à M. Patrice COLOMB
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : M. Michel GASTALDI, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

820/18

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 05 AVR. 2018

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 06 AVR. 2018

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

En application de l'article L. 1612-12 du Code général des Collectivités territoriales,

APRES s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des recettes à payer,

APRES s'être assuré que le Trésorier Principal Municipal a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire, ainsi qu'aux produits et charges rattachés à l'exercice ;

2° - STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal Municipal, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

00300 - ANTIBES

Page des signatures

Exercice 2017

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

ADAM Francoise (1017013821-0), INSPECTEUR FINANCES PUBLIQUES

A DDFIP DES ALPES-MARITIMES, le 22/02/2018

Le comptable sousigné affirme vérifiable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ANTIBES pendant l'année 2017 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAUNIER Jean-Jacques (1013127287-0), CHEF DE SERVICE COMPTABLES FIP 3E CATEGORIE

A ANTIBES MUNICIPALE, le 28/02/2018

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A, le

29 MAR. 2018



A ANTIBES,

le 29 MAR. 2018

le Maire

Jean Leveau
JEAN LEVEAU

Page des signatures

00301 - ASSAINISSEMENT ANTIBES

Exercice 2017

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

ADAM Francoise (1017013821-0), INSPECTEUR FINANCES PUBLIQUES

A DDF1P DES ALPES-MARITIMES, le 22/02/2018

Le comptable sousigné affirme vérifiable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ASSAINISSEMENT ANTIBES pendant l'année 2017 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAUNTER Jean-Jacques (1013127287-0), CHEF DE SERVICE COMPTABLE FTP 3E CATEGORIE

A ANTIBES MUNICIPALE, le 28/02/2018

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A, le

29 MAR. 2018



A ANTIBES

29 MAR. 2018

LE Maire

Jean-Luc
JEAN LÉONETTI

00305 - ANTIBES AZUR ARENA

Exercice 2017

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

ADAM Francoise (1017013821-0), INSPECTEUR FINANCES PUBLIQUES

Le comptable sousigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ANTIBES AZUR ARENA pendant l'année 2017 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAUNIER Jean-Jacques (1013127287-0), CHEF DE SERVICE COMPTABLE FTP 3E CATEGORIE

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

29 MAR. 2018



Jean Leveau
Jean Leveau

le 29 MAR. 2018

A ANTIBES le 29 MAR. 2018

00304 - PALAIS DES CONGRES

Exercice 2017

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

ADAM Francoise (1017013821-0), INSPECTEUR FINANCES PUBLIQUES

Le comptable sous-signé affirme vérifiable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de PALAIS DES CONGRES pendant l'année 2017 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAUVINIER Jean-Jacques (1013127287-0), CHEF DE SERVICE COMPTABLE TIT 3E CATEGORIE

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A DDFIP DES ALPES-MARITIMES, le 22/02/2018

A ANTIBES MUNICIPALE, le 28/02/2018

A, le

29 MAR. 2018

A ANTIBES le 29 MAR. 2018

LE Maire



Jean Leveau
JEAN LEVEAU

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.11-1 - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL - EXERCICE 2017 -
BUDGET PRINCIPAL VILLE - BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PALAIS DES CONGRES -
BUDGET AZURARENA ANTIBES

Date de transmission de l'acte : 06/04/2018

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 06/04/2018

Numéro de l'acte : DCM820-18 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20180329-DCM820-18-DE

Date de décision : 29/03/2018

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers